

**Pour rappel:**

**D'une manière générale, les activités reprennent :**

- dans le respect d'une distanciation physique spécifique entre les pratiquants qui dépendra de la vitesse de marche et de randonnée et du risque de contamination par postillons et gouttelettes de transpiration. Ainsi des marcheurs évoluant à la vitesse classique de 3 ou 4km/h veilleront à garder un espacement d'au moins 2 mètres, alors que les marcheurs à 6km/h s'espaceront d'au moins 5 mètres,

- sans limitation de distance du domicile,

- pas de limitation de nombre à 10 personnes maximum,

- en extérieur,

**Le lien de la FFRP: <https://www.ffrandonnee.fr/#>**